

Axe prioritaire	Objectifs thématiques	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques	Types d'actions soutenues
Axe prioritaire 1: Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat.	OT 8 Promouvoir l'emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité professionnelle.	PI 8.1: L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes très éloignées du marché du travail, notamment grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle	OS 1: Augmenter le nombre de participants DE ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite et les parents étant ou ayant été en congé parental et/ou ayant été bénéficiaires d'un CLCA (1811)	L'accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi: diagnostic personnalisé, plan d'action, accompagnement adapté, appui intensif dans la stratégie de recherche d'emploi,...
			L'aide à la mobilité géographique: soutien à la mobilité, mobilité transnationale et transfrontalière dont EURES	
		PI 8.3: L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprise y compris les micros, petites et moyennes entreprises innovantes	OS 2: Renforcer et mutualiser les pratiques d'accompagnement des créateurs et des repreneurs pour en améliorer la qualité (1832)	Le renforcement et la mutualisation de l'offre de services des différents acteurs qui soutiennent la création et la reprise d'activités et la consolidation des activités. La professionnalisation des collaborateurs salariés et bénévoles des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises et des structures de soutien à la consolidation des activités.
			PI 8.7: La modernisation des institutions du marché du travail, telles que les services publics et privés d'emploi, de façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail, y compris par des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale ainsi qu'en faisant appel à des programmes de mobilité et à une meilleure coopération entre les organismes et les parties prenantes concernées.	OS 1: Expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises (1871)
		Le développement des services via l'utilisation de nouvelles technologies.		
		L'innovation dans la relation aux employeurs et dans l'appui au recrutement.		
		La mise en réseau au profit d'une meilleure coordination des interventions en direction des employeurs.		
		Capitalisation des expérimentations conduites, des nouvelles méthodologies développées et diffusion des bonnes pratiques.		
		La coopération transnationale		
		OS 2: Augmenter le nombre de conseillers formés à de nouveaux services et aux nouvelles modalités d'accompagnement (1872)	L'amélioration de la personnalisation de l'accompagnement en direction des demandeurs d'emploi.	
L'adaptation de l'offre de services aux entreprises. Formations relatives au suivi des caractéristiques et des résultats des participants.				
OT 10: Investissement dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie	PI 10.1: La réduction et prévention du décrochage scolaire et la promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation.	OS 1: Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire (11011)	Le développement d'actions de prévention de l'échec scolaire : appui au développement d'une école bienveillante et exigeante	
			Les actions de prévention des situations d'exclusion du système scolaire notamment par la formation des équipes éducatives	
			L'appui aux dispositifs de prévention du décrochage scolaire, par exemple : actions de découvertes professionnelles, accompagnement individualisé intégrant des modules de rattrapage scolaire, ...	
			L'appui à l'accès à l'information et à la diffusion d'information sur les secteurs, les métiers porteurs et le marché du travail pour favoriser l'orientation positive et active.	
			L'appui et l'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire : élaboration du projet professionnel, renforcement de la souplesse des parcours, ...	
			Le renforcement de l'ingénierie et de la mise en réseau.	
Axe prioritaire 2: Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels	OT 8 Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail	PI 8.5: L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs.	OS 1: Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations (2851)	Le développement d'actions de veille prospective territoriale et sectorielle et l'exploitation partagée de leurs résultats.
				L'accompagnement des employeurs, du personnel d'encadrement, des représentants du personnel et des partenaires sociaux dans l'anticipation des mutations et la gestion des ressources humaines.
				Le renforcement de la concertation et du dialogue social.
				Le développement du dialogue social territorial et de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau territorial.
				Renouvellement de l'ingénierie de formation.
			OS 2: Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle (2852)	Les actions d'accompagnement des dirigeants d'entreprises (chefs d'entreprise et encadrement) à la mise en œuvre de mesures favorables à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
				Les actions permettant de réunir les conditions et pré-requis d'un accès effectif à la formation
			OS 3: Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation: les moins qualifiés, les femmes et les seniors (2853)	Les actions destinées à la construction de parcours intégrés de formation et à la valorisation des compétences acquises.
				Le soutien aux actions relevant du plan de formation et de la professionnalisation ciblant tout particulièrement les actions de formation qualifiante et certifiante y compris pour les salariés en contrats aidés.
				Le développement de l'ingénierie de formation.
OS 4: Former les salariés licenciés économiques (CSP) (2854)	Formation des salariés relevant du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).			
OS 5: Développer l'emploi, via la gestion des compétences, dans les bassins touchés par les restructurations pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation (2855)	Le développement et la coordination des démarches de revitalisation des territoires confrontés à de multiples licenciements économiques d'entreprises non soumises à l'obligation de revitalisation.			
	La réduction des effets des licenciements sur les territoires concernés.			
PI 8.6: Vieillesse active et en bonne santé.	OS 1: Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprises visant notamment à améliorer les conditions de travail des seniors (2861)	Les actions de mobilisation des acteurs économiques et sociaux sur les enjeux du vieillissement actif.		
		Le développement d'outils, de pratiques et de plans favorables au maintien dans l'emploi des seniors: gestion des deuxièmes parties de carrière, amélioration des conditions de travail, intensification du dialogue social...		
		L'appui à la mise en place des dispositifs publics qui permettent de valoriser l'expérience et les compétences des seniors: tutorat, parrainage...		
		Les actions visant la sécurisation des trajectoires professionnelles des seniors, en liaison notamment avec la transmission des savoirs et savoir-faire.		
		Le lancement et la mise en œuvre d'actions expérimentales et innovantes relatives au vieillissement actif.		
Axe prioritaire 3: Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.	OT 9: Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	PI 9.1: L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi.	OS 1: Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (3911)	La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne.
				L'orientation, la formation et l'accompagnement des jeunes très désocialisés.
				L'amélioration de l'ingénierie de parcours.
			OS 2: Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion (3912)	La mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi.
				Le développement de la responsabilité sociale des entreprises. La coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).
			OS 3: Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (3913)	L'appui à la définition et à la mise en œuvre des PTI et autres cadres de coordination ad hoc ; réalisation de diagnostics, études ; création développement et expérimentation d'outils de coordination ; projets porteurs de réponses nouvelles à des besoins émergents, projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux et projets de modélisation, de capitalisation et d'évaluation des expériences en matière d'innovation sociale et d'ingénierie de projet en faveur du développement de l'innovation sociale